

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05/03/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
18	16	17

Vote
A la majorité
Pour : 17
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2026, le 5 mars à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Jean-sur-Mayenne s'est réuni à la salle du conseil municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BARRÉ Olivier, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par courrier électronique aux conseillers municipaux le 20/02/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 20/02/2026.

Présents : M. BARRÉ Olivier, Maire, M. GOBBE Thierry, Mme DUFROU Virginie, M. SAUZEAU Dominique, Mme BOULAIN Anne, M. BOUVIER Yann, M. BRUNET Paul, M. CHESNEL Jean-Fabien, Mme CLASSEAU Evelyne, M. GAMBERT Eric, Mme PLESSIS Clémentine, Mme CHAUVIN Vanessa, M. ORRIERE Philippe, M. BARDOU René, M. DERBRÉ Gérard, Mme VAN BOURGOGNE Sylvie,

Excusée ayant donné procuration :

Mme MERY BEAUGRAND Rachel à Mme PLESSIS Clémentine

Absent : M. ANDRÉ Vincent,

A été nommée secrétaire : Mme BOULAIN Anne

2026-18 Approbation du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) suite aux transferts de fiscalité et de compétences

Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29,

Vu l'article 1609 nonies C du code général des impôts,

Vu le rapport de la C.L.E.C.T approuvé à la majorité lors de sa réunion du 21 janvier 2026

EXPOSE

La CLECT qui est chargée d'évaluer les conséquences financières des transferts de compétences entre les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et leurs communes membres en vue notamment du calcul des attributions de compensation (AC), s'est réunie le 10 décembre 2025 et le 21 janvier 2026 pour évoquer le transfert de charges des voiries liées la mise à jour des statuts de l'intercommunalité en septembre 2024.

Il appartient désormais à chaque commune membre de Laval Agglomération de délibérer et d'approuver le rapport de CLECT. Pour ce faire, chaque conseil municipal dispose d'un délai de trois mois à compter du 30 janvier 2026, soit jusqu'au 30 avril 2026, pour adopter ce rapport à la majorité simple. En cas d'absence de délibération municipale dans le délai imparti, le rapport est réputé approuvé par la commune.

Une fois le rapport adopté par l'ensemble des communes membres, les AC définitives seront votées par le conseil communautaire de Laval Agglomération.

Il vous est par conséquent proposé d'approuver le rapport de CLECT en date du 21 janvier 2026 annexé à la présente délibération.

Ceci exposé,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

APPROUVE

Article 1

Le rapport de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) réunie à la Communauté d'agglomération de Laval le 21 janvier 2026, pour évoquer le transfert de charges des voiries liées la mise à jour des statuts de l'intercommunalité en septembre 2024, est adopté.

Article 2

Le maire ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

Article 3

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

L'autorité territoriale, le Maire, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6, Allée de l'Île Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de son affichage ou de sa publication. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

La secrétaire de séance
Anne BOULAIN



Pour copie conforme :
En mairie, le 09/03/2026
Le Maire



Olivier BARRÉ



Rapport 2026 de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT)

2026

— Rôle de la CLECT

INTRODUCTION:

La mission de la CLECT est de procéder à l'évaluation des charges transférées à l'EPCI à fiscalité professionnelle unique consécutivement aux transferts de compétences opérés au profit de ce dernier.

Conformément aux dispositions du IV de l'article 1609 nonies C du code général des impôts, la CLECT doit établir **un rapport d'évaluation** suite à ces transferts.

Adopté collégalement par les membres de la CLECT, le rapport est obligatoirement approuvé par les communes membres de l'EPCI à la majorité qualifiée, soit les deux tiers au moins des conseils municipaux des communes représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci, soit la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population, dans un délai de trois mois à compter de sa transmission par le Président de la CLECT.

— CLECT : Suite adoption nouveaux statuts

- Par délibération du 30 septembre 2024, Laval Agglomération a validé ses nouveaux statuts et une nouvelle définition de l'intérêt communautaire.
- Cela se traduit concrètement par :
 - Une actualisation de la liste des voiries d'intérêt communautaire au regard de l'évolution de la vocation principale de certaines zones d'activité.
 - Le transfert du boulevard Du Guesclin à l'agglomération en raison de son caractère dit "structurant"

— CLECT : actualisation des voiries de ZA

➤ Restitution aux communes des voiries suivantes :

Communes	Nom de la ZA	Mètres linéaires
AHUILLÉ	ZA de la Friche	61 ml
LA CHAPELLE ANTHENAISE	ZA de la Chapelle Anthenaïse	85 ml
L'HUISSERIE	ZA du Grand chemin	382 ml
PARNÉ-SUR-ROC	ZA du Pré Fontaine	61 ml

➤ Transfert à l'agglomération des voiries suivantes :

Communes	Nom de la ZA	Mètres linéaires
CHANGÉ	ZA des Morandières	282 ml
	ZA des Dahinières	48 ml
	ZA des Grands Prés	144 ml
LAVAL	ZA de la Grivonnière	286 ml
	ZA de Sainte-Melaine	175 ml
LOIRON-RUILLÉ	ZA de la Chantepie	26 ml

— CLECT : Boulevard Du Guesclin

- Le plan gestion de trafic (PGT) réalisée par la DDT en 2023 identifie ce boulevard comme une voirie communale relevant du réseau dit "structurant"
- Laval Agglomération a défini d'intérêt communautaire le boulevard Duguesclin.
- Ce boulevard, d'une longueur de 1210 mètres linéaire, est utilisé par 28 000 véhicules/jour dont 6,8% de poids lourds
- Il assure la liaison entre la rocade nord (RD 900) et la rocade sud (boulevard du 8 mai)



— CLECT : tenue des commissions

- Ce rapport de la CLECT fait suite à 2 réunions de la commission en date du :
 - 10 décembre 2025
 - 21 janvier 2026
- Le rapport a été validé à l'unanimité des présents le 21 janvier 2026

— CLECT : Estimation de la charge

- Les dépenses de fonctionnement, non liées à un équipement, sont évaluées d'après :
 - ❑ Leur coût réel dans les budgets communaux lors de l'exercice précédant le transfert de compétences
 - ❑ Soit d'après leur coût réel dans les comptes administratifs des exercices précédant ce transfert. La référence obligatoire aux trois derniers comptes administratifs est abandonnée. La période de référence est déterminée par la CLECT
 - ❑ Le coût de ces dépenses est réduit le cas échéant des recettes afférentes à ces charges

- Le coût des dépenses liées à des équipements est calculé sur la base d'un coût moyen annualisé
 - ❑ Ce coût intègre le coût de réalisation ou d'acquisition de l'équipement ou, en tant que de besoin, son coût de renouvellement
 - ❑ Il intègre également les charges financières et les dépenses d'entretien
 - ❑ L'ensemble de ces dépenses est pris en compte pour une durée normale d'utilisation et ramené à une seule année
 - ❑ Le coût de ces dépenses est réduit, le cas échéant, des recettes afférentes à ces charges

— CLECT : Proposition chiffrage

➤ Classification selon le type de voirie

Classe trafic (TC)	Niveau de trafic PL	Structure / revêtement conseillé	Commentaires techniques
Voirie locale / résidentielle	Très faible	Revêtement léger, enduit ou enrobé mince	Trafic VL majoritaire, structure économique
Voirie de quartier	Faible	Enrobé bitumineux classique	Structure standard communale
Voie structurante	Assez fort	Structure semi-rigide / enrobés épais	Dimensionnement structurel renforcé

➤ Proposition d'appliquer le **prix/m²** issu du marché de voirie 2025 :

- voirie locale/résidentielle : 18,41€ HT / m²
- voirie de quartier : 24,96€ HT / m²
- voirie structurante : 33,08€ HT / m²

➤ Amortissement : 20 ans

➤ L'application d'un prix au m² permet la prise en compte des largeurs de voiries différentes sur la totalité des voiries transférées (2voies, 4 voies, rond-point, etc.)

— CLECT : Proposition chiffrage

➤ Restitution aux communes

Communes	ZA	surface m2	revetement	classe trafic	cout m2 ht	cout total ht	Cout d'invest annuel
AHUILLE	za de la Friche	366,00	enrobé	voirie de quartier	24,96 €	9 135,18 €	456,76 €
LA CHAPELLE ANTHENAISE	za de la chapelle Anthenaïse	1 275,00	bicouche	Voirie locale / résidentielle	18,41 €	23 472,11 €	1 173,61 €
L'HUISSERIE	za du grand chemin	2 865,00	enrobé	voirie de quartier	24,96 €	71 508,97 €	3 575,45 €
PARNE SUR ROC	za de prefontaine	366,00	enrobé	voirie de quartier	24,96 €	9 135,18 €	456,76 €

➤ Transfert à Laval Agglomération :

Communes	ZA	surface m2	revetement	classe trafic	cout m2 ht	cout total ht	Cout d'invest annuel
CHANGE	za des Morandieres	1 015,20	bicouche	Voirie locale / résidentielle	18,41 €	18 689,32 €	934,47 €
CHANGE	za des dahinieres	153,60	enrobé	voirie de quartier	24,96 €	3 833,78 €	191,69 €
CHANGE	za des grands pres	403,20	bicouche	Voirie locale / résidentielle	18,41 €	7 422,71 €	371,14 €
LAVAL	za de la Grivonnieres	2 545,40	enrobé	Voie structurante	33,08 €	84 206,92 €	4 210,35 €
LAVAL	za Ste Melaine	1 960,00	enrobé	Voie structurante	33,08 €	64 840,72 €	3 242,04 €
LOIRON RUILLE	za de Chantepie	231,40	enrobé	voirie de quartier	24,96 €	5 775,63 €	288,78 €
LAVAL	Bd DUGUESCLIN	17 500,00	enrobé	Voie structurante	33 €	578 900 €	28 945 €

— CLECT : Proposition chiffrage

- **Entretien des voiries à compter de l'exercice 2025 :**
 - Coût par point lumineux : éclairage permanent soit 8762 h/an soit 75€ / an + entretien (remplacement lanternes base 10 ans) ➔ 95 € HT
 - balayage : 12 passage par an ➔ 0,003€ / m²
 - espace vert : (cf ci-après)

Communes	ZA	surface m2	balayage	nbre eclaireage	energie eclaireage	Espaces verts	Coût annuel Global
AHUILLE	za de la Friche	366,00	13 €		non		13 €
LA CHAPELLE ANTHENAISE	za de la chapelle Anthenaïse	450,00	16 €		non		16 €
L'HUISSERIE	za du grand chemin	2 865,00	103 €	8,00	760 €		863 €
PARNE SUR ROC	za de prefontaine	366,00	13 €	5,00	475 €		488 €
CHANGE	za des Morandieres	1 015,20	37 €		non		37 €
CHANGE	za des dahinieres	153,60	6 €		non		6 €
CHANGE	za des grands pres	403,20	15 €		non		15 €
LAVAL	za de la Grivonnieres	2 545,40	92 €	12,00	1 140 €		1 232 €
LAVAL	za Ste Melaine	1 960,00	71 €	8,00	760 €		831 €
LOIRON RUILLE	za de Chantepie	231,40	8 €		non		8 €
LAVAL	Bd DUGUESCLIN	17 500,00	630 €	48,00	4 560 €	2 750 €	7 940 €

—CLECT : Boulevard Du Guesclin

➤ Les charges de fonctionnement:

- Entretien par la régie des espaces verts :
 - 2023 : 70 heures
 - 2024 : 30 heures

- Coût horaire agent = 25 €
 - (40 k€ pour 1607h)
- Coût horaire matériel = 30 €

- 2023 = 3 850 €
- 2024 = 1 650 €

➔ Moyenne annuelle = 2 750 €



— CLECT : Proposition chiffrage

➤ Cout annuel total des voiries :

Communes	ZA / voiries	Cout annuel total €HT
AHUILLE	za de la Friche	470 €
LA CHAPELLE ANTHENAISE	za de la chapelle Anthenaïse	1 190 €
L'HUISSERIE	za du grand chemin	4 439 €
PARNE SUR ROC	za de prefontaine	945 €
CHANGE	za des Morandieres	971 €
CHANGE	za des dahinieres	197 €
CHANGE	za des grands pres	386 €
LOIRON RUILLE	za de Chantepie	297 €
LAVAL	Bd DUGUESCLIN	36 885 €
LAVAL	za de la Grivonnieres	5 442 €
LAVAL	za Ste Melaine	4 073 €

— CLECT : Impact AC

➤ Pas de modification des AC provisoires 2026 pour les communes non concernées

➤ Attribution de compensation 2026 :

Communes	AC provisoire 2026	Transfert Voirie	Entretien voiries 2025	AC 2026
AHUILLE	99 349 €	470 €	13 €	99 832 €
LA CHAPELLE ANTHENAISE	45 133 €	1 190 €	16 €	46 339 €
L'HUISSERIE	90 556 €	4 439 €	863 €	95 858 €
PARNE SUR ROC	132 513 €	945 €	488 €	133 946 €
CHANGE	1 523 493 €	-1 554 €	-57 €	1 521 883 €
LOIRON RUILLE	341 139 €	-297 €	-8 €	340 834 €
LAVAL	969 412 €	-46 400 €	-10 002 €	913 010 €

➤ Attribution de compensation 2027 :

Communes	AC 2026	Regul entretien 2025	AC 2027
AHUILLE	99 832 €	-13 €	99 819 €
LA CHAPELLE ANTHENAISE	46 339 €	-16 €	46 323 €
L'HUISSERIE	95 858 €	-863 €	94 995 €
PARNE SUR ROC	133 946 €	-488 €	133 458 €
CHANGE	1 521 883 €	57 €	1 521 939 €
LOIRON RUILLE	340 834 €	8 €	340 842 €
LAVAL	913 010 €	10 002 €	923 012 €

AC 2026 et 2027

Communes	AC définitives 2025	AC provisoires 2026	Transfert Voiries 2026	Transfert entretien voiries 2025	AC 2026	Regul entretien voirie 2025	AC 2027
AC Fonctionnement							
AHUILLE	99 349	99 349	470	13	99 832	-13	99 819
ARGENTRE	67 555	67 555			67 555	0	67 555
BEAULIEU-SUR-LOUDON	247 284	247 284			247 284	0	247 284
BONCHAMP-LES-LAVAL	684 427	684 427			684 427	0	684 427
BOURGNEUF-LA-FORET (LE)	198 881	198 881			198 881	0	198 881
BOURGON	17 008	17 008			17 008	0	17 008
BRULATTE	120 461	120 461			120 461	0	120 461
CHALONS DU MAINE	37 702	37 702			37 702	0	37 702
CHANGE	1 523 493	1 523 493	-1 554	-57	1 521 882	57	1 521 939
CHAPELLE ANTHENAISE (LA)	45 133	45 133	1 190	16	46 339	-16	46 323
ENTRAMMES	272 840	272 840			272 840	0	272 840
FORCE	93 972	93 972			93 972	0	93 972
GENEST-SAINT-ISLE (LE)	224 773	224 773			224 773	0	224 773
GRAVELLE (LA)	104 749	104 749			104 749	0	104 749
HUISSERIE (L)	90 556	90 556	4 439	863	95 858	-863	94 995
LAUNAY-VILLIERS	18 937	18 937			18 937	0	18 937
LAVAL	969 412	969 412	-46 400	-10 002	913 010	10 002	923 012
LOIRON-RUILLE	341 139	341 139	-297	-8	340 834	8	340 842
LOUVERNE	240 368	240 368			240 368	0	240 368
LOUVIGNE	24 686	24 686			24 686	0	24 686
MONTFLOURS	11 362	11 362			11 362	0	11 362
MONTIGNE LE BRILLANT	75 339	75 339			75 339	0	75 339
MONTJEAN	37 814	37 814			37 814	0	37 814
NUILLE SUR VICOIN	48 629	48 629			48 629	0	48 629
OLIVET	13 042	13 042			13 042	0	13 042
PARNE SUR ROC	132 513	132 513	945	488	133 946	-488	133 458
PORT-BRILLET	277 790	277 790			277 790	0	277 790
SAINT-BERTHEVIN	921 769	921 769			921 769	0	921 769
SAINT-CYR-LE-GRAVELAIS	21 155	21 155			21 155	0	21 155
SAINT-GERMAIN LE FX	58 094	58 094			58 094	0	58 094
SAINT-JEAN-SUR-MAYENNE	118 807	118 807			118 807	0	118 807
SAINT-OUEN-DES-TOITS	94 102	94 102			94 102	0	94 102
SAINT-PIERRE-LA-COUR	781 883	781 883			781 883	0	781 883
SOULGE SUR OUETTE	90 330	90 330			90 330	0	90 330
TOTAL	8 105 350	8 105 350	-41 207	-8 687	8 055 456	8 687	8 064 143
AC Investissement							
LAVAL	-590 000	-590 000	-147 500				

— CLECT : L'adoption du rapport

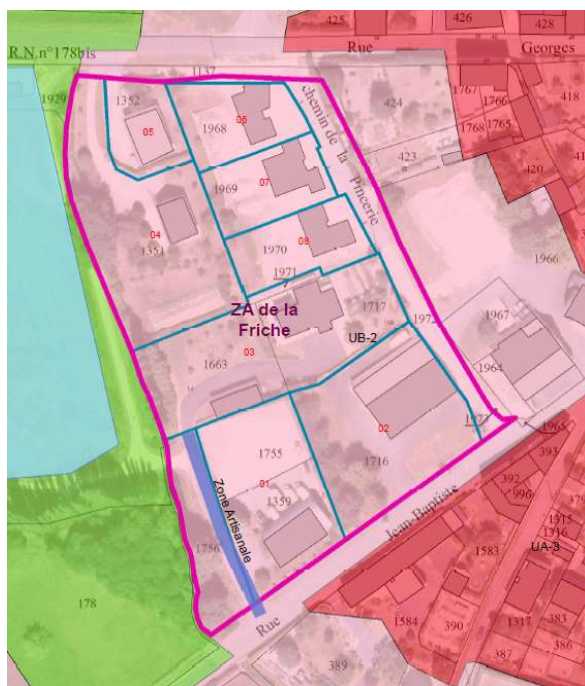
- L'évaluation de la charge transférée a été validée à l'unanimité des membres présents le 21/01/2026.
- Le rapport est envoyé par le Président de la CLECT à l'ensemble des conseils municipaux pour inscription à l'ordre du jour du prochain conseil municipal
- Ce rapport est approuvé par délibérations concordantes de la majorité qualifiée d'au moins deux tiers des conseils municipaux représentant la moitié de la population, ou d'au moins la moitié des conseils municipaux représentant les deux tiers de la population.
- En cas d'absence de délibération d'une commune dans le délai de 3 mois, la commune est réputée avoir approuvé le rapport de la CLECT.



Annexe :

Plan des voiries transférées

AHUILLÉ ZA de la Friche



	m ²	%
Superficie totale	13 229	
Part superficie économique	4 627	35%
Part superficie résidentielle	7 485	57%
Part superficie « autre »	1 117	8%



Problématique identifiée

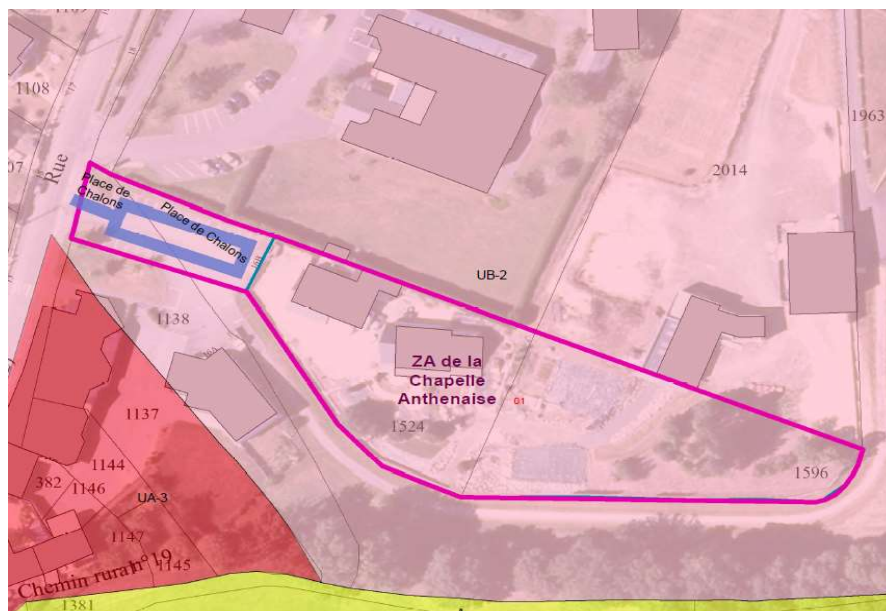
Zone dont la vocation est majoritairement résidentielle :
seulement trois entreprises présentes dont une seule desservie
par une voie d'intérêt communautaire

Impact potentiel sur voirie(s) d'IC

Restitution aux communes de la voirie d'intérêt
communautaire : **61 mètres linéaires de voirie concernés**

LA CHAPELLE ANTHENAISE

ZA de la Chapelle Anthenaïse

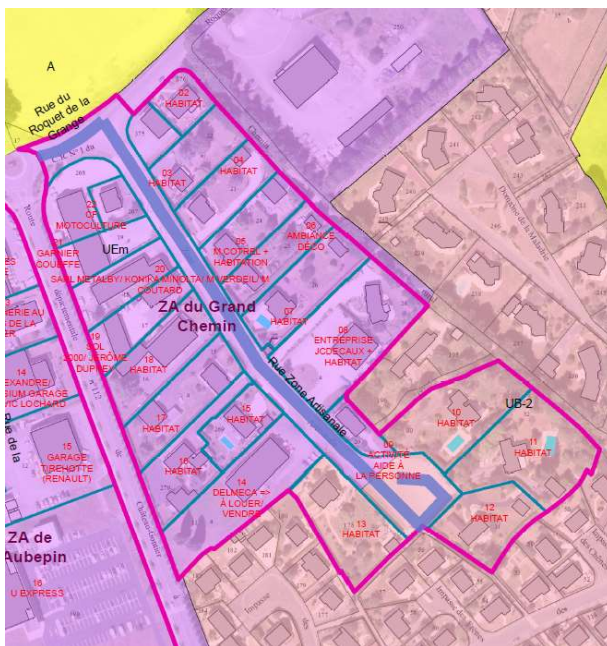


	m ²	%
Superficie totale	4 503	
Part superficie résidentielle	4 503	100%



Problématique identifiée	Impact potentiel sur voirie(s) d'IC
ZA dont la vocation est uniquement résidentielle	Restitution aux communes de la voirie d'intérêt communautaire « Place de Châlons » : 85 mètres linéaires de voirie

L'HUISSERIE ZA du Grand Chemin

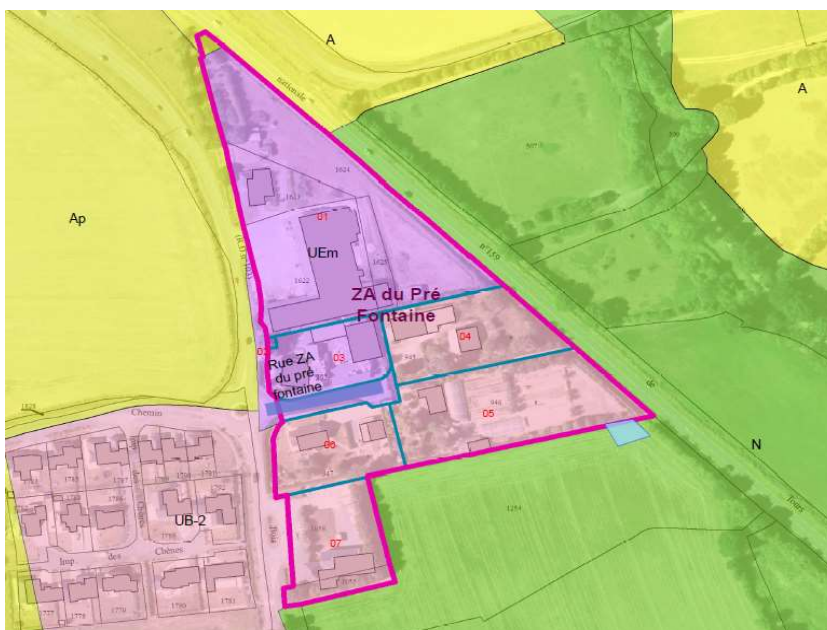


	m ²	%
Superficie totale	38 954	
Part superficie économique	9 351	24%
Part superficie résidentielle	29 576	76%
Part superficie « autre »	27	0%



Problématique identifiée	Impact potentiel sur voirie(s) d'IC
ZA dont la vocation est majoritairement résidentielle	Restitution aux communes des deux voiries d'intérêt communautaire concernées : <ul style="list-style-type: none"> • Rue du Roquet de la Grange : 42 mètres linéaires de voirie • Rue Zone Artisanale : 340 mètres linéaires de voirie

PARNÉ-SUR-ROC ZA du Pré Fontaine



	m ²	%
Superficie totale	27 269	
Part superficie économique	3 836	14%
Part superficie résidentielle	20 496	75%
Part superficie « autre »	2 937	11%

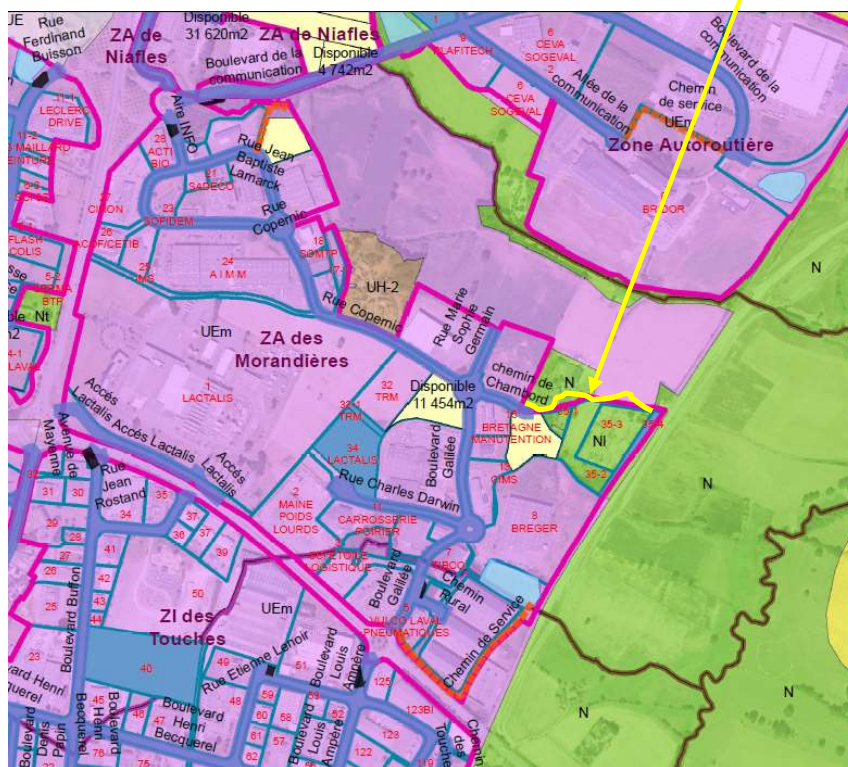


Problématique identifiée	Impact potentiel sur voirie(s) d'IC
ZA dont la vocation est majoritairement résidentielle	Restitution aux communes de la voirie d'intérêt communautaire : 61 mètres linéaires de voirie concernés

CHANGÉ

ZA des Morandières

Prolongement : intérêt communautaire



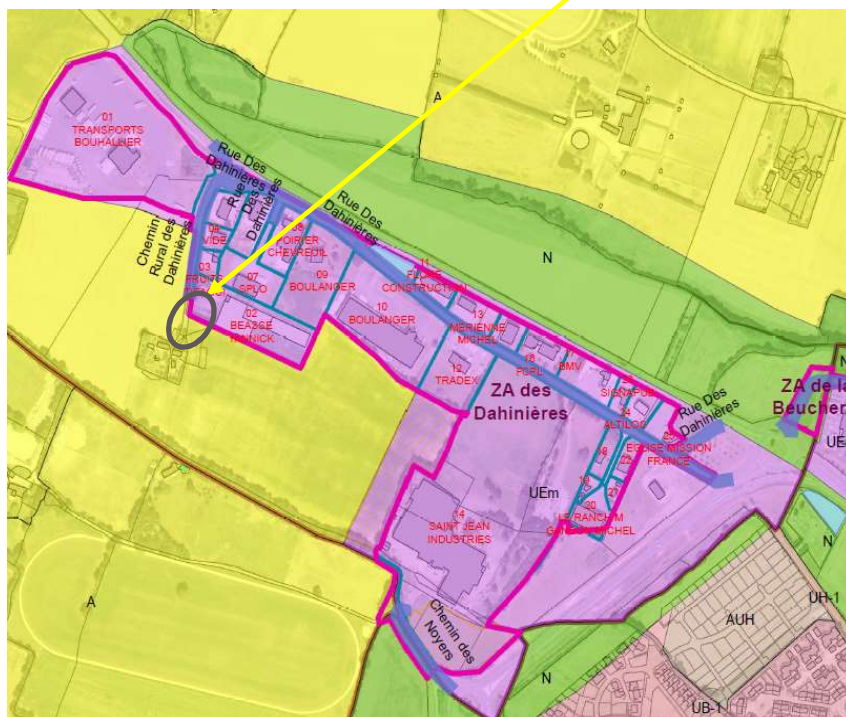
Nom voirie	Motif	Nombre ml concernés
Chemin de Chambord	<i>Simplification gestion/entretien</i>	≈ 282 ml



CHANGÉ

ZA des Dahinières

Prolongement : intérêt communautaire

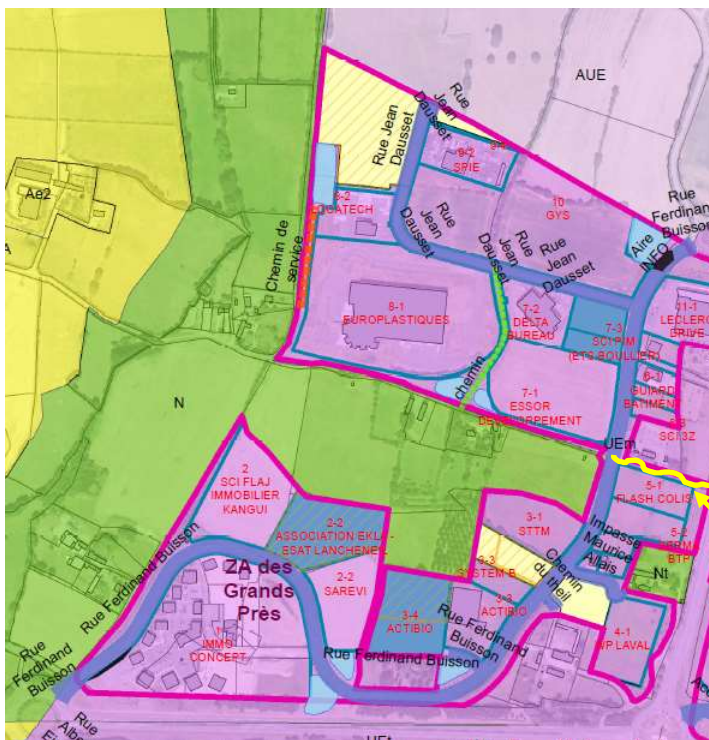


Nom voirie	Motif	Nombre ml concernés
Chemin rural des Dahinières	<i>Simplification gestion/entretien</i>	≈ 48 ml



CHANGÉ

ZA des Grands Prés



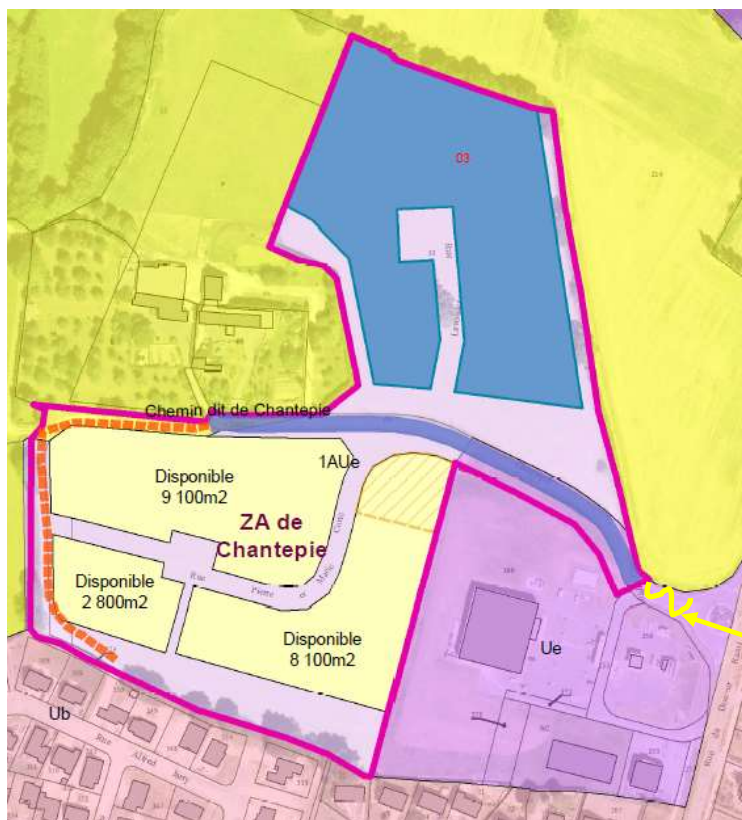
Nom voirie	Motif	Nombre ml concernés
L'Hommeau	<ul style="list-style-type: none"> Chemin rural avec accès possible à une entreprise, normalement entretenu par la commune 	≈ 144 ml

Prolongement : intérêt communautaire



LOIRON-RUILLÉ

ZA de Chantepie



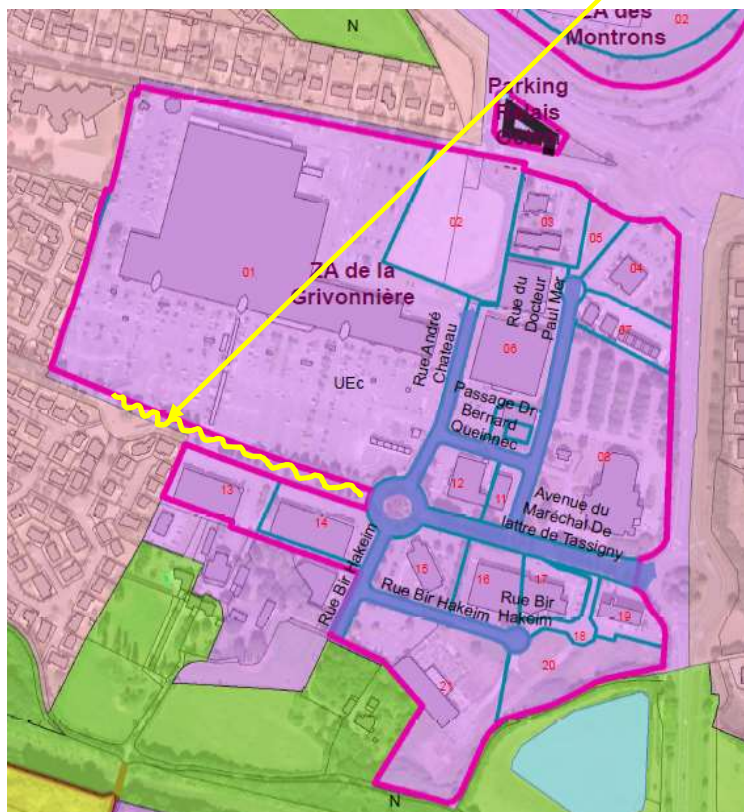
Nom voirie	Motif	Nombre ml concernés
Chemin dit de Chantepie	<i>Simplification gestion/entretien</i>	≈ 26 ml

Prolongement : intérêt communautaire



LAVAL
 ZA de la Grivonnière

Prolongement : intérêt communautaire



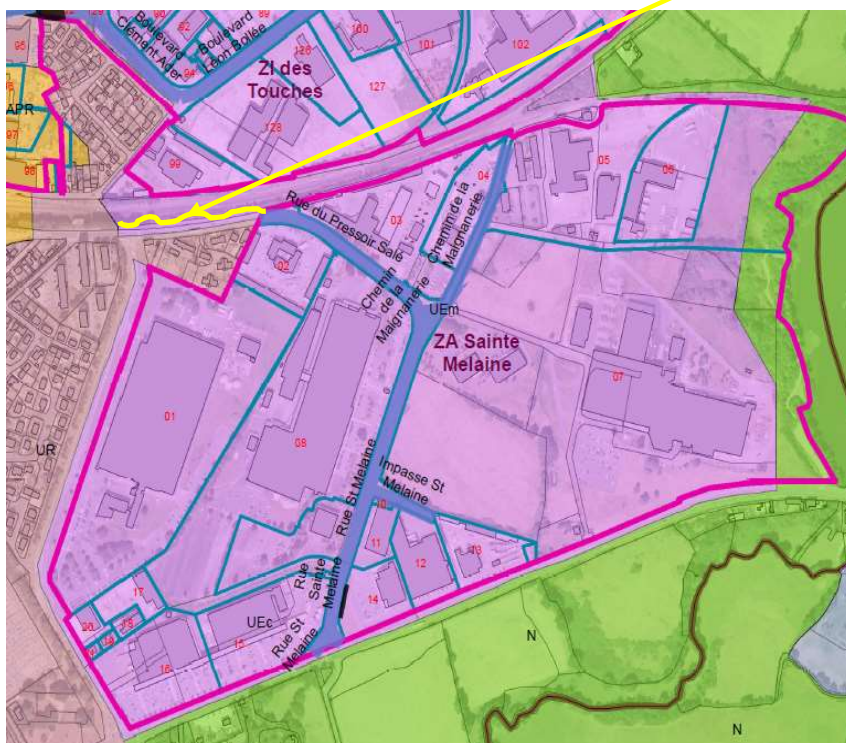
Nom voirie	Motif	Nombre ml concernés
Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny	<i>Présente un intérêt au regard de l'activité économique de Carrefour !</i>	≈ 286 ml



LAVAL

ZA de Sainte Melaine

Prolongement : intérêt communautaire



Nom voirie	Motif	Nombre ml concernés
Rue du Pressoir Salé	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Simplification gestion/entretien</i> • <i>Voie du PGT</i> 	≈175 ml



— Bd Duguesclin, Laval

Nom voirie	Motif	Nombre ml concernés
Bd Duguesclin	• <i>Voirie structurante</i>	≈1210 ml





*Hôtel Communautaire
1, place du Général Ferrié
CS 60809
53008 LAVAL Cedex*

T 02 43 49 46 47
*F 02 43 49 46 50
laval-agglo@agglo-laval.fr*

www.agglo-laval.fr

